SPORTS EN FRANÇAIS INC.

États financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2026

SPORTS EN FRANÇAIS INC.

Table des matières

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	Page
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5 - 7

TALBOT
ASSOCIÉS • ASSOCIATES
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
Sports en français Inc.

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Sports en français Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.
À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2026 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but-lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux (NCOSBL) , ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

TALBOT
ASSOCIÉS • ASSOCIATES
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Talbot et Associés

Winnipeg, Manitoba
24 août 2026

Talbot et Associés
Comptables professionnels agrées

SPORTS EN FRANÇAIS INC.

État de la situation financière

Au 31 mars 2026

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**$ 61 575**	$ 62 216
Comptes débiteurs	**7 560**	15 393
Subventions à recevoir (Note 4)	**24 042**	34 227
Frais payés d'avance	**1 898**	7 629
	$ 95 075	$ 119 465
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	**$ 32 163**	$ 24 175
Produits reportés	**2 298**	25 750
	34 461	49 925
ACTIF NET	**60 614**	69 540
	$ 95 075	$ 119 465

Approuvé au nom du conseil :

_____,

_____,

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SPORTS EN FRANÇAIS INC.

État de l’évolution des actifs net

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	2026	2025
ACTIF NET - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**$ 69 540**	$ 59 777
EXCÉDENT (INSUFFIANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES	**(8 926)**	9 763
ACTIF NET - À LA FIN DE L'EXERCICE	**$ 60 614**	$ 69 540

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SPORTS EN FRANÇAIS INC.

État des résultats

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Subventions et octrois		
Patrimoine canadien	**$ 75 000**	$ 75 000
Sport Manitoba	**46 000**	50 000
Province du Manitoba - Équipe verte	**37 232**	15 797
Province du Manitoba - FSCSS	**18 000**	-
Province du Manitoba - Bureau de l'éducation française	**17 960**	12 500
Gouvernement du Canada - Jeunesse Canada au Travail	**8 951**	7 618
Province du Manitoba - Administration	**5 000**	-
Province du Manitoba - Secrétariat aux affaires francophones	**5 000**	7 500
Gouvernement du Canada - Emploi d'été	**4 941**	9 612
Francofonds	**5 000**	500
CDEM	**2 000**	6 212
Province du Manitoba - ASCS	**-**	24 870
Autofinancement		
Inscriptions	**99 687**	74 453
Commandites	**18 241**	10 200
Autres	**9 636**	5 483
Division scolaire Seven Oaks	**6 375**	-
	359 023	299 745
CHARGES		
Appui communautaire	**444**	-
Assurance	**11 260**	10 574
Cotisations et licences/permis	**4 171**	1 665
Formation	**2 910**	2 571
Frais de bureau	**7 572**	2 421
Frais financiers	**520**	1 065
Frais professionnels	**11 363**	9 996
Honoraires	**31 631**	25 115
Loyer et location de salles	**29 132**	17 405
Matériaux et équipements	**5 132**	6 082
Nourriture, hébergements et déplacement	**23 430**	17 888
Publicité	**19 886**	26 833
Salaires et avantages sociaux	**189 456**	157 258
Service à contrat	**20 507**	3 536
Site web	**3 216**	2 908
Technique	**4 852**	2 548
Téléphone	**2 467**	2 117
	367 949	289 982
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**$ (8 926)**	$ 9 763

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

SPORTS EN FRANÇAIS INC.

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**$ (8 926)**	$ 9 763
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes débiteurs	**18 018**	(24 398)
Frais payés d'avance	**5 731**	(3 704)
Fournisseurs et charges à payer	**7 988**	1 215
Produits reportés	**(23 452)**	19 890
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	**(641)**	2 766
ENCAISSE - au début de l'exercice	**62 216**	59 450
ENCAISSE - à la fin de l'exercice	**$ 61 575**	$ 62 216

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

1. ORGANISATION

Le Sport en français Inc. ("l'organisme") a pour mission de contribuer à l'épanouissement de la communauté francophone par l'entremise du sport et de l'activité physique en français au Manitoba. L'organisme est constituée en corporation à but non-lucratif et sans capital-actions en vertu de la Loi sur les corporations du Manitoba. L'organisme est exemptée d'impôt sous la section 149 de la loi de l'impôt du Canada.

2. CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

a. Méthode de comptabilité

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

b. Encaisse et équivalent

L'encaisse et équivalent comprennent les comptes hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins de la date d'acquisition.

c. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

d. Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les subventions et octrois affectés sont comptabilisés comme produits lorsque les charges sont encourues. Les subventions et octrois non affectés sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les frais d'inscriptions sont comptabilisés comme produits lorsque le programme a débuté et que la période de remboursement soit passée. Les commandites sont comptabilisées comme produits lorsque l'exécution des services est faite. Les autres produits sont comptabilisés lorsque la collection est raisonnablement assurée.

e. Stocks

Les stocks de matériaux et équipements sont comptabilisés comme dépenses et sont inclus dans l'états des résultats et de l'évolution des actifs nets dans l'exercice au cours duquel l'acquisition a lieu.

f. Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées comme dépenses et sont inclues dans l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets dans l'exercice au cours duquel l'acquisition a lieu. Aucun achats ont été acquis pour l'exercice courant (2025 - 0$).

2. Conventions et pratiques comptables

g. Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats.

Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers de l'organisme l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, l'organismen s'est donné pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'organisation à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement l'encaisse, et les subventions à recevoir et les débiteurs. L'organisme n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque l'encaisse est détenue à une seule institution financière dont les dépôts sont garantis, et les subventions à recevoir proviennent principalement des gouvernements du Canada et du Manitoba suite à un accord de financement.

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2026	2025
Sport Manitoba - Bonspiel	**$ 5 000**	$ -
Sport Manitoba - Politiques	**500**	-
Sport Manitoba - Plan stretégique	**5 000**	-
Sport Manitoba - Bilatéral	**-**	10 000
Sport Manitoba - octroi annuel	**-**	12 500
Province du Manitoba - BEF	**3 592**	2 500
Province du Manitoba -Sport et culture (ACSC)	**4 950**	9 227
Province du Manitoba - Ministre des Relations avec les municipalités et le Nord	**5 000**	-
	$ 24 042	$ 34 227

5. ENGAGEMENT

Sports en français Inc. s'est engagé à une entente de bail de loyer avec Sport Manitoba. L'organisme s'est engagé à verser un montant de loyer annuel de 6 318$ plus TPS devant être versé en des mensualités le 1er jour de chaque mois à partir du 1er avril 2024. Le bail veindra en échéance le 31 mars 2027.

6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme dépend des subventions et octrois de la Province du Manitoba et Sport Manitoba pour son financement.